

Caen le 18 JUIN 2015



Le Maire

Habitants de la rue Père Sanson
et de l'avenue de Thiès
côté boulevard périphérique

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver l'avis d'enquête publique ci-joint relatif à la réalisation de travaux de sécurisation sur le boulevard périphérique nord dont vous êtes riverain. Ces travaux, qui devraient être engagés l'année prochaine, sont importants et variés.

Le programme retenu comporte en particulier la réalisation d'un mur anti-bruit destiné à protéger votre résidence contre les nuisances sonores liées au trafic automobile sur le périphérique. Ce mur serait implanté en limite de propriété à l'arrière de votre résidence côté périphérique.

S'agissant d'un ouvrage qui concerne directement votre environnement et votre cadre de vie, je vous invite à venir consulter les pièces du dossier correspondant et à faire part de vos observations. Ces documents sont à votre disposition en mairie comme expliqué dans l'avis joint. Vous pourrez de plus, selon les créneaux horaires précisés, rencontrer Monsieur le Commissaire Enquêteur en charge de ce dossier.

Ces documents sont également disponibles sur site internet à l'adresse suivante : www.calvados.gouv.fr rubrique : publications/avis et consultation du public/avis enquête publique.

Vous remerciant par avance de votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Joël BRUNEAU



Liberté • Égalité • Fraaternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PRÉFET DU CALVADOS

direction départementale des
 territoires et de la mer du
 Calvados

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de sécurisation du boulevard périphérique nord de CAEN entre les échangeurs « Chemin Vert » et « Porte d'Angleterre » sur les communes de CAEN ET HEROUVILLE SAINT CLAIR

Le préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, informe le public qu'en **exécution de l'arrêté du 11 mai 2015**, il sera procédé à une enquête publique :

du lundi 15 juin 2015 à 9h00 au vendredi 17 juillet 2015 à 16h00

sur l'étude d'impact relative à la sécurisation du boulevard périphérique nord de CAEN entre les échangeurs « Chemin Vert » et « Porte d'Angleterre » sur les communes de CAEN et HEROUVILLE SAINT CLAIR.

A cet effet, les pièces relatives à cette information seront déposées **au plus tard le 30 mai 2015**, en mairies de CAEN et HEROUVILLE SAINT CLAIR.

Les jours et heures d'ouverture où chacun pourra prendre connaissance durant toute la durée de l'enquête et consigner éventuellement ses observations en mairies, sont les suivants :

COMMUNES	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE
CAEN	Lundi au jeudi de ... 8h00 à 17h00 Vendredi de 8h00 à 16h00 Samedi de 9h30 à 18h00
HEROUVILLE SAINT CLAIR	Lundi au vendredi 9h00 à 17h30 Samedi de 9h00 à 11h45

Monsieur Marcel VASSELIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et monsieur Hubert SEJOURNE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales en mairies aux jours et heures suivants :

CAEN		HEROUVILLE SAINT CLAIR	
Jour	heure	Jour	heure
15/06/2015	9h00 à 12h00	24/06/2015	9h00 à 12h00
27/06/2015	9h30 à 12h30	06/07/2015	14h30 à 17h30
17/07/2015	13h00 à 16h00		

A la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressés en mairies de CAEN et HEROUVILLE SAINT CLAIR ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer - service eau et biodiversité, 10 boulevard du général Vanier - CS 75224 - 14052 CAEN cedex 4 où toute personne physique ou morale intéressée pourra en prendre connaissance pendant une durée d'un an.

La direction départementale des territoires et de la mer publie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet des services de l'Etat et les tient à la disposition du public pendant un an.

Fait à CAEN le 11 mai 2015

Pour le préfet et par délégation,
 le directeur départemental
 Christian DUPLESSIS

A la mairie, le document à votre disposition est le suivant :

**Sécurisation du
boulevard périphérique nord de Caen**
-
**Dossier d'enquête publique
avant travaux**

En particulier, les éléments relatifs au mur anti-bruit du Calvaire St Pierre se trouvent notamment aux pages : 31, 63, 64, 116, 119, 238, 244, 271, 317, 344, 345, 346, 355.

MAIRIE DE CAEN

Direction départementale des territoires et de la
mer du Calvados

Service eau et biodiversité

(C. LE BOURGEOIS)

10, boulevard Général Vanier
CS 75224
14052 CAEN Cedex 4

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Objet :- Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de sécurisation du boulevard périphérique nord de CAEN entre les échangeurs « Chemin Vert » et « Porte d'Angleterre » sur les communes de CAEN et HEROUVILLE SAINT CLAIR,
- Avis d'enquête publique en date du 11/05/2015 sous forme d'affiche

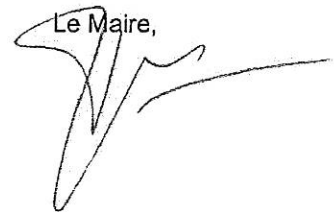
Je soussigné, **Maire de CAEN**, certifie avoir reçu les documents indiqués en objet et les avoir affichés en mairie et aux endroits habituels d'exposition des avis, **au moins 15 jours avant le début de l'enquête** et pendant toute la durée de l'enquête soit du :

Du 30 mai 2015

Au 17 juillet 2015

A CAEN, le **28 JUIL. 2015**

Le Maire,



MAIRIE DE
HEROUILLE SAINT CLAIR

Direction départementale des territoires et de la
mer du Calvados

Service eau et biodiversité

(C. LE BOURGEOIS)

10, boulevard Général Vanier
CS 75224
14052 CAEN Cedex 4

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Objet :- Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de sécurisation
du boulevard périphérique nord de CAEN entre les échangeurs « Chemin Vert » et « Porte
d'Angleterre » sur les communes de CAEN et HEROUILLE SAINT CLAIR,
- Avis d'enquête publique en date du 11/05/2015 sous forme d'affiche

Je soussigné, **Maire de HEROUILLE SAINT CLAIR**, certifie avoir reçu les documents indiqués en objet et
les avoir affichés en mairie et aux endroits habituels d'exposition des avis, **au moins 15 jours avant le
début de l'enquête** et pendant toute la durée de l'enquête soit du :

Du ...27/05/2015

Au ...17/07/2015

A HEROUILLE SAINT CLAIR, le 20 JUIL. 2015

Le Maire,



[Signature]
Le Maire : R. THOMAS

ANNEXE 2 :

- I- EXTRAITS DU REGISTRE D'ENQUETE DE LA MAIRIE DE CAEN ;
- II- COURRIER DE MONSIEUR LE MAIRE DE CAEN EN DATE DU 29 JUIN 2015 ;
- III- COURRIER DE MONSIEUR LEGAY EN DATE DU 03 JUILLET 2015 ;
- IV- COURRIER DU GROUPE « CAEN ECOLOGISTE ET CITOYENNE » EN DATE DU 16 JUILLET 2015 ;
- V- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA VILLE DE CAEN DU 12 SEPTEMBRE 2011 ;
- VI- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA VILLE DE CAEN EN DATE DU 25 JUIN 2012 ;
- VII- EXTRAITS DU REGISTRE D'ENQUETE DE LA MAIRIE D'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR ;
- VIII- COURRIER DE MONSIEUR LAFORGE EN DATE DU 15 JUILLET 2015 ;
- IX- COURRIER DU CONSEIL GENERAL DU CALVADOS EN DATE DU 16 JUILLET 2015 ;
- X- AVIS DE MONSIEUR JEAN-LEONCE DUPONT EN DATE DU 14 OCTOBRE 2013 ;
- XI- COURRIER DE DEPOT DU PVS EN DATE DU 24 JUILLET 2015 ;
- XII- PROCES-VERBAL DE SYNTHESE EN DATE DU 24 JUILLET 2015 ;
- XIII- MEMOIRE EN REPONSE EN DATE DU 4 AOUT 2015 ;

PROJET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

Sécurisation du boulevard périphérique nord de CAEN
entre les échangeurs "Chemin Vert" et "Porte d'Angleterre"
sur les communes de CAEN et HEROUVILLE SAINT CLAIR

En exécution de l'arrêté du 11 mai 2015

il sera procédé du 15 juin 2015 au 17 juillet 2015 inclus,
à une enquête préalable à la déclaration de projet de sécurisation
du boulevard périphérique nord de CAEN entre les échangeurs
"Chemin Vert" et "Porte d'Angleterre" sur les communes de CAEN et
HEROUVILLE SAINT CLAIR

Registre ouvert le 15 juin 2015

Le Maire



Le Commissaire Enquêteur



Patrice VASSELIN



Permanence du Jeudi 15 Juin de 9H00 à 12H00

Aucune visite durant cette permanence

Permanence du Samedi 27 Juin de 9H30 à 12H30

Echanges avec Monsieur BOCCQUET, Directeur de la voirie sur les aménagements en relations avec la ville

Aucune visite

Lettre d'observations de Monsieur le Maire de la Ville de Caen versée au dossier registre d'enquête publique le 1/07/2015 par M^r Alain Bocquet Directeur de la Voirie de la Ville de Caen

Caen le 1/07/2015

A. Bocquet



Le Maire

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

A l'occasion de l'enquête publique qui est actuellement en cours sur l'opération de sécurisation du boulevard périphérique nord, je souhaite apporter les observations suivantes sur le projet de création d'un mur anti-bruit dans le quartier du Calvaire St-Pierre.

Cet aménagement, explicitement demandé par l'ancienne équipe municipale comme mesure visant au traitement des nuisances sonores subies par les habitants du quartier en complément du traitement acoustique des façades, fait appel à la même conception que celle prévue pour l'aménagement du mur acoustique avenue Victor Vinde. Si, pour ce dernier, un aménagement paysager de qualité est bien prévu au projet avec, en particulier, la plantation d'arbres de haut jet, j'observe qu'il n'en est pas de même pour le mur du Calvaire St-Pierre qui ne devrait recevoir que des plantes grimpantes en surface. En outre, comme il en est fait mention page 317 du document, ces travaux induisent l'abattage de l'ensemble des arbres situés sur le linéaire de l'ouvrage.

Sur ce site, il existe aujourd'hui une bande végétale à la fois côté talus périphérique appartenant à l'Etat et côté logements appartenant à la ville et qui offre un masque verdoyant mature d'environ cinq mètres d'épaisseur (arbres de haut jet : érables, fresnes, tilleuls, bouleaux notamment et arbustes massifs : noisetiers, lauriers tin, ifs, buis...). Contrairement à l'avenue Victor Vinde, ces arbres appartiennent à l'environnement et au cadre de vie immédiats des habitants des immeubles. Leur existence est précieuse car, s'ils n'ont certainement qu'un effet limité sur le plan de la réduction réelle des émissions acoustiques, en revanche ils aident psychologiquement les habitants à moins souffrir de ces nuisances sonores en leur apportant un environnement paysager de qualité qui masque visuellement la source de ce bruit (en particulier pour les résidents situés aux étages des immeubles qui ont une vue plongeante sur le périphérique). En outre, ils peuvent aussi jouer le rôle de filtre à particules vis-à-vis des émanations liées au trafic routier.

En conséquence, l'idée de la destruction de cette couverture végétale qui mettrait ainsi plusieurs années voire des dizaines d'années à se reconstituer à l'identique d'aujourd'hui, ne me paraît pas acceptable. Je pense qu'il n'est en effet pas possible que l'aménagement proposé ici dont l'objectif essentiel est d'améliorer la qualité de vie des habitants impactés, puisse à contrario se traduire par une telle dégradation d'un environnement paysager qui tient pour eux une place majeure en termes d'apaisement vis-à-vis de cette nuisance.

C'est pourquoi, pour le mur acoustique du quartier Calvaire St-Pierre, je demande que ce projet prenne impérativement pour orientation de préserver au maximum cette bande boisée en ayant recours à une autre solution technique de construction d'écran acoustique que celle qui est proposée aujourd'hui, plus légère et plus facile à mettre en œuvre. La solution retenue devra être compatible avec le maintien en place des arbres étant précisé que les branches qui gêneront pourront toujours être rabattues, dès lors que les troncs auront bien été protégés en phase chantier ainsi qu'un maximum du houppier.

Une telle technique plus légère et moins impactante aura en outre le mérite de réduire de façon significative pour les habitants les nuisances importantes de chantier qui seraient générées par la construction à proximité immédiate de leurs logements d'un mur massif et imposant tel que décrit au dossier.

Enfin une construction de ce type sera plus facile à modifier si dans le futur cette nécessité devait se confirmer : l'idée de la construction d'une passerelle au-dessus du périphérique reliant par une liaison douce le quartier du Calvaire St-Pierre à celui du Mont Coco est toujours réelle.

Il me paraît donc essentiel que ce principe soit respecté pour la construction de ce mur même si au final les performances acoustiques de celui-ci étaient moindres que celles d'un mur béton revêtu de gabions, ce qui ne serait pas un problème en soi dès lors que les façades des immeubles recevront le traitement adéquat proposé au dossier et c'est avec conviction que je demande que mes observations soient bien prises en compte dans le cadre de la mise au point de ce projet.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de croire Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous

Joël BRUNEAU

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Hôtel de Ville
Esplanade Jean-Marie Louvel
14027 CAEN Cedex 9



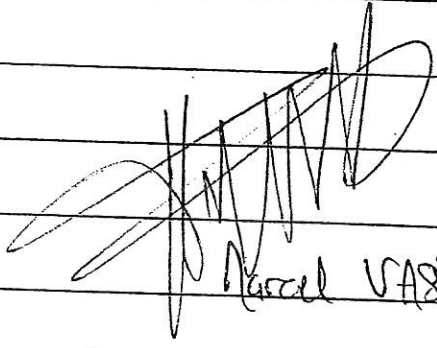
Permanence du vendredi 17 juillet 2015 13h00 - 16h00

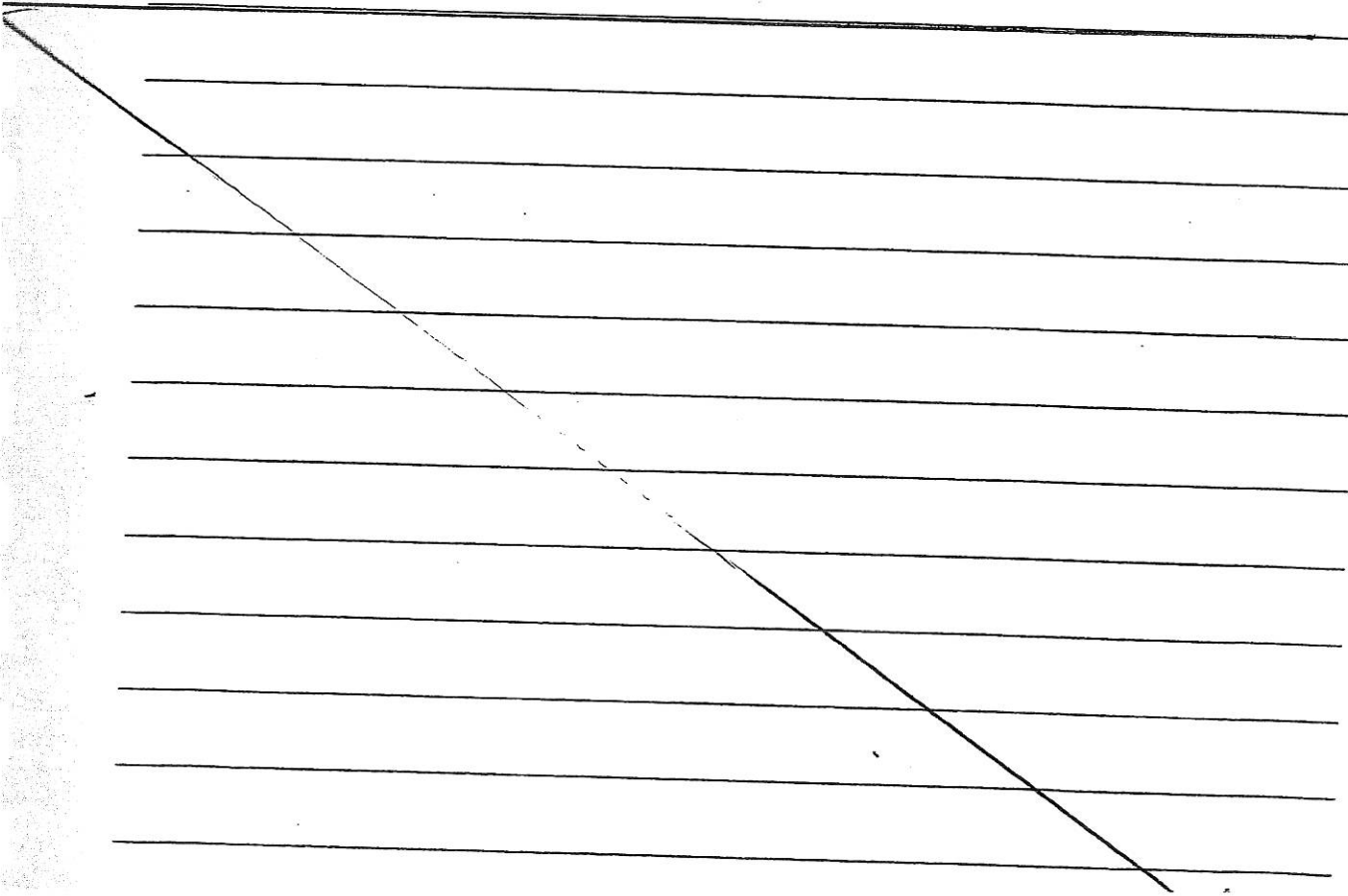
lettre adressée au commissaire exécutif au nom des
Belus écologistes de la ville de Caen. Fait le 14
juillet à 15h00. Rudy L'écologiste

Déroulement

1) - visite de deux personnes durant cette
permanence.

2) - Réception d'un courrier.


Marcel VASSEUR



François Legay

Pris en charge par La Poste le : 04/07/2015
2551841334400001 00740



6 rue Père Sanson

14000 Caen

francois.legay@laposte.net

M. MARCEL VASSELIN
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
MAIRIE DE CAEN DIRECTION DE L'URBANISM
ESPLANADE JM LOUVEL
14027 CAEN CEDEX 9

LE 03/07/2015

Monsieur,

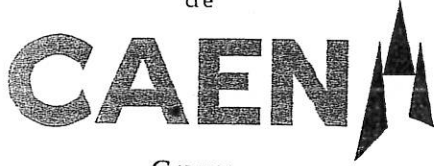
Le programme de travaux concernant le projet de « Sécurisation du boulevard périphérique nord de CAEN » prévoit la construction d'un mur anti-bruits le long des zones habitées du quartier du calvaire saint Pierre, c'est une très bonne chose pour les habitants, le bruit de la circulation étant loin d'être négligeable.

Le plan général des travaux de la page 59 du « DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE AVANT TRAVAUX » indique que ce mur ne se prolongera pas au niveau de la zone des sablons et de la vallée des jardins. C'est très dommage car cette zone est très fréquentée par des promeneurs, sportifs, cyclistes et piétons. C'est le lieu de pratique du « disc golf » avec son terrain aménagé qui a accueilli les 6 et 7 juin derniers une manche du championnat de France.

L'ambiance sonore de la partie nord de cette zone est loin d'être conforme à ce que l'on attend d'une zone verte de loisir et de « régénération ». C'est pourquoi je suggère que le périphérique soit aussi séparé de cette zone par un mur anti-bruit.

En espérant que ma proposition retiendra votre attention et celle des élus à qui vous la transmettez, je vous prie d'agréer monsieur l'expression de mes cordiales salutations.


F. Legay



A Caen, le 16 juillet 2015

Samia CHEHAB
Rudy L'ORPHELIN
Julie ROUSINAUD

M. Le commissaire enquêteur,

Nous tenons tout d'abord à exprimer nos regrets quant aux dates retenues pour le déroulement de cette enquête publique. Chacun sait en effet que la période estivale qui est celle des départs en vacances est bien peu propice à une participation active du public. S'agissant en l'espèce d'un projet d'envergure (près de 30 millions d'euros) en gestation depuis plus de 10 ans, on peine à croire que la seule période disponible pour le maître d'ouvrage fut celle de l'été.

Les choix urbanistiques des années 70 qui conduisirent les décideurs à construire le boulevard périphérique à quelques mètres des certains immeubles ont eu des conséquences importantes en termes de nuisances pour les populations riveraines de cet axe routier. Ce sont là des foyers souvent modestes qui de surcroît sont victimes plus que tous les autres du bruit comme de la pollution automobile dans un environnement déjà dégradé. Nous avons à leur égard un devoir de réparation.

En matière de lutte contre les nuisances sonores, les demandes répétées des riverains sont trop souvent restées lettre morte. Pour exemple, le projet de mur anti-bruit du Calvaire Saint-Pierre prévu au contrat de plan état-région n'a jamais été réalisé. Combien d'infrastructures routières et de dizaines de millions d'euros dépensés depuis la création du périphérique nord sans que jamais on ne trouve les sommes - comparativement modestes - nécessaires à protéger ces hommes et ces femmes des nuisances sonores ?

C'est ce qui a conduit le conseil municipal de Caen le 12 septembre 2011 à voter un avis à l'unanimité pour demander que la question de la lutte contre les nuisances sonores soit intégrée au projet de sécurisation du périphérique nord et que la construction d'un mur anti-bruit soit érigé dans le quartier du Calvaire Saint-Pierre, quartier qui, une fois encore, avait été oublié. Comment en effet pouvait-on imaginer, alors que l'on s'apprêtait à dépenser près de 30 millions d'euros, ne pas mettre un centime pour tenter de protéger ces populations riveraines du périphérique des dégâts du bruit ?

Dans la mesure où le projet étudié nécessite d'abattre un alignement d'arbres, certains - dont le Maire de Caen - demandent son abandon au profit d'un aménagement « plus léger. » Nous voyons se dessiner derrière ces arguments apparemment généreux une nouvelle manière de renoncer et de ne finalement jamais traiter au fond cette question des nuisances sonores pour les habitants du Calvaire Saint-Pierre.

Nous croyons au contraire qu'il faut conserver la création d'un mur anti-bruit au Calvaire Saint-Pierre. Dans cet esprit, nous souhaitons ici formuler 3 propositions :

1/ Que les moyens financiers dédiés à la lutte contre les nuisances sonores dans le cadre du projet de boulevard périphérique nord soient sanctuarisés.

2/ Que ce projet d'aménagement d'un mur anti-bruit au Calvaire Saint-Pierre fasse l'objet d'une nouvelle concertation dédiée avec l'ensemble des riverains concernés,

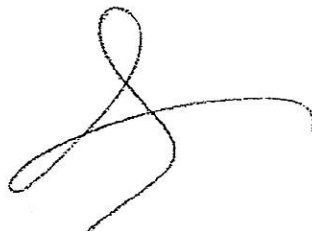
3/ Que ce projet s'accompagne d'un ambitieux programme de (re)végétalisation du secteur et ce afin d'offrir enfin à ces habitants un cadre de vie acceptable.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Samia CHEHAB



Rudy L'ORPHELIN



Julie ROUSINAUD



**DEPARTEMENT DU CALVADOS
VILLE DE CAEN
CONSEIL MUNICIPAL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 12 septembre 2011 à 17H45

Le Conseil Municipal de la Ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe DURON, Député-Maire.

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de présents : 48
Secrétaire de séance : Jean-Claude GUILLOUF

Etaient présents :

M. Philippe DURON, Mme Corinne FERET (jusqu'au dossier n°1 et à partir du dossier n°53), M. Xavier LE COUTOUR (jusqu'au dossier n°27 et à partir du dossier n°31 jusqu'au dossier n°49 ayant ensuite donné pouvoir à M. Jacky TOULLIER), Marc LEVILLY (jusqu'au dossier n°30 et à partir du dossier n°34), Mme Marie-Jeanne GOBERT (jusqu'au dossier n°7 et à partir du dossier n°18), M. Gilles DETERVILLE, Mme Josette TRAVERT (jusqu'au dossier n°1 et à partir du dossier n°33), M. Rudy L'ORPHELIN (jusqu'au dossier n°36 et à partir du dossier n°39), Mme Cécile DOSSOU (jusqu'au dossier n°36 et à partir du dossier n°41), M. Pascal BLANCHETIER, Mme Claudine MAGUET (jusqu'au dossier n°27 et à partir du dossier n°31), M. Jean NOTARI, M. Eric VEVE (jusqu'au dossier n°33 et à partir du dossier n°47), Mme Colette GISSOT, M. Jean-Louis TOUZE (jusqu'au dossier n°46 et à partir du dossier n°53), Mme Annie LEBON (jusqu'au dossier n°1 et à partir du dossier n°53), M. Cédric LEROY (jusqu'au dossier n°1 et à partir du dossier n°53), Mme Sylvie RELLAND, M. Jacky TOULLIER, Mlle Samia CHEHAB, M. Serge LEMONNIER, Mme Francine THOUROUDE, Mme Annie BERGER, M. Jean-Claude GUILLOUF, Mme Marie-Dominique FRIGOUT, Mme Geneviève HEUZE (jusqu'au dossier n°46 et à partir du dossier n°59), Mme Agnès MERIAT (à partir du dossier n°60 ayant auparavant donné pouvoir à Mme Nathalie LAMENDOUR), M. Jean-Luc VERET (jusqu'au dossier n°46 et à partir du dossier n°48), M. Jacky TILLARD, Mme Pascale CAUCHY, Mme Nathalie LAMENDOUR, Mme Valérie HUARD (jusqu'au dossier n°36 et à partir du dossier n°47), Mme Catherine MAHIER (jusqu'au dossier n°41 et à partir du dossier n°47), M. Francis JOLY, M. Fabrice LE VIGOUREUX, Mme Sophie VERMES, Mme Hélène FLODERER (jusqu'au dossier n°37 et à partir du dossier n°47), Mme Martine VINCENT (jusqu'au dossier n°1), M. Daniel-Charles BADACHE (jusqu'au dossier n°1), M. Gilles GROLLIER (jusqu'au dossier n°1), Mme Brigitte LE BRETHON (jusqu'au dossier n°1), Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC (jusqu'au dossier n°1), M. Luc DUNCOMBE (jusqu'au dossier n°1), M. Frédéric CHAZAL (jusqu'au dossier n°1), Mme Sonia de LA PROVÔTÉ (jusqu'au dossier n°1), M. Ludwig WILLAUME (jusqu'au dossier n°1), Mme Béatrice GUIGUES, M. Jean-Pierre BEAUDOUIN (jusqu'au dossier n°43 et à partir du dossier n°47)

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel PONDAVEN a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique FRIGOUT
M. Gratien ATCHRIMI a donné pouvoir à Mme Cécile DOSSOU
M. Damien DE WINTER a donné pouvoir à Mme Marie-Jeanne GOBERT
M. Alexandre DEBRAY a donné pouvoir à M. Eric VEVE
Mme Martine GUETIN a donné pouvoir à Mme Martine VINCENT
Mme Pascale PREEL a donné pouvoir à M. Ludwig WILLAUME

Absents excusés :

M. Gilles TONANI

Les dossiers ont été examinés dans l'ordre suivant : n°1 au n°11, n°13 à n°33, n°35 au n°82, n°12, n°83 au n°93 puis n°34

34 - SECURISATION DU PERIPHERIQUE NORD - OBJECTIFS ET MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE ORGANISEE PAR L'ETAT

Mes Chers Collègues,

Au vu des difficultés constatées sur le fonctionnement du périphérique nord, l'Etat projette d'y engager prochainement d'importants travaux de sécurisation. L'objectif de cette opération est de fluidifier le trafic, d'améliorer la sécurité des usagers et des exploitants et de traiter des problèmes d'assainissement et de bruit. La section concernée est située entre l'échangeur de la Vallée des Jardins et celui de la Porte d'Angleterre. Le projet concerne aussi l'échangeur de la Vallée des jardins proprement dit et celui du Chemin Vert nord.

Le programme de l'opération consiste en :

- La création ou la reprise de voies d'entrecroisement entre les échangeurs (porte d'Angleterre, Pierre Heuzé, Côte de Nacre, Vallée des Jardins) sans élargissement de la section courante de la chaussée (maintien du profil 2x2 voies) et sans augmentation de la capacité routière
- la création d'un carrefour giratoire au niveau de la jonction sud des bretelles d'échange du périphérique avec le boulevard Weygand
- la création d'un carrefour à feux au niveau de la jonction nord des bretelles d'échange du périphérique avec le boulevard Juin
- la création d'une bande d'arrêt d'urgence large et continue et de refuges en divers points de la partie courante
- l'engagement d'une réflexion sur l'éclairage public
- le traitement de certains points noirs en matière acoustique notamment par la création d'un mur anti bruit le long de la rue Victor Vinde
- le traitement des eaux de ruissellement de pluie avec la mise aux normes du système d'assainissement
- la conservation de la bordure végétale, des haies et espaces arborés qui encadrent le périphérique.

L'ensemble de ces travaux débiterait après que ce dossier ait été instruit conformément aux procédures en vigueur, il commencerait à la fin de 2012 et s'étalerait sur l'année 2013 afin de ne pas perturber la capacité de fonctionnement du Périphérique. Les quatre voies (2x2) seraient maintenues de 7h à 21 h et des phases de travaux s'effectueraient de nuit. Les procédures prévoient qu'une opération de cette nature et de cette importance fasse l'objet d'une concertation au titre des articles L.300-1 et suivants et R.300-1 du code de l'urbanisme, préalablement à la suite de la procédure. En particulier l'article L 300-2 stipule que le conseil municipal délibère sur les objectifs et les modalités de la concertation. L'article L 300-2 stipule également que le bilan de cette concertation soit présenté devant le conseil municipal qui en délibère.

Organisée et conduite par l'Etat, maître d'ouvrage, à travers la constitution d'un comité de pilotage qui réunit les co-financeurs (Etat, Conseil Régional, Conseil Général,

Communauté d'Agglomération Caen la mer), les deux communes traversées (Caen, Hérouville-St-Clair) et les services de l'Etat, cette concertation préalable a pour objectifs :

- * - d'informer les habitants et les usagers concernés des raisons et du contenu du projet et des solutions proposées
- d'offrir à chacun la possibilité de poser des questions et donner un avis
- de permettre aux riverains et aux usagers de la zone du projet, ou simplement aux citoyens désireux de participer au développement de l'agglomération caennaise, d'évoquer les questions qui les concernent directement
- d'éclairer la suite des études et la décision de l'Etat
- de préciser et d'améliorer le projet

A cette fin, une première réunion du comité de pilotage de la concertation, présidée par le Monsieur le Préfet de la région Basse-Normandie s'est tenue le 29 juin 2011.

Celle-ci a été l'occasion de présenter le projet et de proposer les contenus, le calendrier et les modalités envisagées pour la concertation à mener.

A l'issue de cette réunion et au cours des mois de juillet et août 2011, des réunions de travail et d'échanges ont été organisées entre l'Etat (Dreal/cabinet Sedna), les co-financeurs et communes de Caen et Hérouville-Saint-Clair, afin d'arrêter précisément les modalités de la concertation.

Il est donc proposé ici que celle-ci se déroule selon les modalités ci-après :

En phase préalable :

- Établissement du dossier de concertation (présentation du projet, de son historique, de ses fonctions et caractéristiques, des études, du calendrier prévisionnel de réalisation, des objectifs et modalités de la concertation) élaboré par l'Etat en liaison avec les co-financeurs du projet, les mairies de Caen et d'Hérouville-Saint-Clair et avec d'autres acteurs concernés (CCI, Ports normands associés, CHU). Transmission du dossier aux partenaires
- Conférence de presse, organisée par Monsieur le Préfet de région, en présence des membres du comité de pilotage (présentation au public des objectifs et des modalités, calendrier de la concertation). Diffusion d'un communiqué et d'un dossier de presse.
- Insertion d'un encart d'information (1/4 de page) dans l'édition locale d'Ouest France et dans le Liberté Bonhomme (annonce de la concertation, du calendrier, des moyens de s'informer (courriel et adresse postale de la Dreal, site Web)).
- Réalisation d'affiches (format A2 - 420 x 594 mm) (annonce de la concertation, du calendrier, des moyens de s'informer). Transmission aux co-financeurs et aux 2 mairies concernées, à la CCI, au CHU (pour apposer dans les sites jugés stratégiques : accueil, pôles de vie, lieux des conseils de quartiers, commerces, locaux administratifs, accueil du CHU, lieux publics directement concernés par le projet).

Concertation proprement dite (d'une durée d'un mois) :

- Mise à disposition du dossier de concertation auprès des différents partenaires

- Mise en ligne sur les sites Internet (avec liens si nécessaire) de la Dreal, des communes de Caen et d'Hérouville-Saint-Clair, du conseil régional de Basse-Normandie, du conseil général du Calvados, de la communauté d'agglomération de Caen la mer :
 - du dossier de concertation,
 - d'une présentation Powerpoint animée (synthèse du dossier de concertation),
 - d'un dépliant d'information (indiquant notamment les dates, lieux et heures des réunions publiques ou expositions (présence de panneaux et registres) organisées pendant la période de concertation).
- Via ces mêmes sites Internet, possibilité pour chacun de poser des questions et de donner des avis (par courriel et via la communication d'une adresse postale de la Dreal). Des « fiches réponses » y seront diffusées.
- Boîtage du dépliant d'information (avec enveloppe T) dans les deux quartiers riverains des travaux à Hérouville-Saint-Clair et dans les secteurs riverains de l'opération à Caen à savoir :
 - habitants du Calvaire St Pierre dans une zone contenue à l'intérieur du périmètre défini par l'avenue de Thiès, la rue Auguste Blanc, l'avenue de Bruxelles, la rue de Cambes, la rue du père Samson, compris habitations situées à l'ouest de la rue du père Samson et de la rue de Cambes.
 - habitants de l'avenue de la côte de Nacre (tronçon périphérique/avenue Nicolas Copernic)
 - habitants de la rue de la Délivrande (parties située au nord de l'avenue de Bruxelles)
 - habitants de l'avenue Nicolas Copernic
 - habitants de l'avenue de Courseulles (tronçon périphérique/rue des Sablons)
 - habitants de la Pierre Heuzé dans une zone contenue à l'intérieur du périmètre défini par l'avenue Victor Vinde, la rue de la Hache, le boulevard général Vanier
 - habitants de la zone urbaine sensible de la Pierre Heuzé (ensemble des immeubles riverains des différents tronçons de la rue Montcalm)
 - habitants du Chemin vert dans une zone contenue à l'intérieur du périmètre défini par la rue de Champagne, l'avenue Robert Schuman, la rue du Chemin vert, compris habitations situées à l'est de la rue de Champagne.
 - habitants du Chemin vert dans une zone contenue à l'intérieur du périmètre défini par la rue de Touraine, la rue du Chemin vert, l'avenue du président Coty, la rue d'Authie.
- Organisation et animation de deux réunions publiques de proximité à Hérouville-Saint-Clair dans ces deux mêmes quartiers (en liaison avec la commune).
- Organisation et animation de réunions publiques à Caen
 - deux réunions de proximité dans les deux pôles de vie Nord-est et Nord ouest (en liaison avec la commune et les pôles de vie).
 - deux réunions de proximité thématiques : bruit (rue Victor Vinde) et sécurisation/fluidification (secteur Chemin Vert).

Pour chacune de ces réunions, les conseillers de quartier seront invités par courrier.

Au cours de ces réunions publiques, des panneaux (ou affiches) d'information sur le projet et les travaux seront installés par la Dreal, un diaporama animé sera présenté, les remarques, avis, questions, exprimés seront consignés dans un compte-rendu rédigé à l'issue, validé par la collectivité, et mis en ligne sur les sites internet de la Dreal, des co-financeurs et des deux mairies.

- Ces mêmes panneaux ou affiches (seront également mis à la disposition des co-financeurs, des mairies de Caen et d'Hérouville-Saint-Clair, du CHU, de la CCI, qui se chargeront de les positionner pendant la période de concertation en des endroits stratégiques de leur choix Ces panneaux ou affiches seront accompagnés de registres fournis par la Dreal.

Des affiches pourront être mises à disposition à la demande des conseils de quartiers auprès des commerçants et associations,

A la fin de la concertation :

- la réalisation du bilan complet de la concertation (conformément aux dispositions du code de l'urbanisme) et présentation au comité de pilotage pour avis, finalisation. Invitation des communes à délibérer sur ce bilan.
- Conférence de presse et communiqué de presse.
- Quatre pages grand public mis en ligne sur le site internet de la Dreal, relayé par les co-financeurs et les mairies de Caen et d'Hérouville-Saint-Clair.

Après consultation de la Commission Gestion de l'Espace Public et Cadre de Vie du 31 août 2011, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le courrier en date du 10 août 2011 envoyé par Monsieur le Préfet invitant la Ville de Caen à se prononcer sur les objectifs et les modalités de la concertation,

VU l'intérêt que présentent les aménagements envisagés tant pour les usagers et les riverains que pour le développement de l'Agglomération Caennaise,

VU les articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'Urbanisme,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE les modalités proposées par l'Etat pour la procédure de concertation préalable à la réalisation des travaux de sécurisation du périphérique nord, à savoir :

- Établissement du dossier de concertation Transmission du dossier aux partenaires
- Conférence de presse. Diffusion d'un communiqué et d'un dossier de presse.
- Insertion d'un encart d'information dans l'édition locale d'Ouest France et dans le Liberté Bonhomme.

- Réalisation d'affiches (format A2 - 420 x 594 mm) Transmission aux co-financeurs et aux 2 mairies concernées, à la CCI, au CHU
- Mise à disposition du dossier de concertation auprès des différents partenaires
- Mise en ligne sur les sites Internet (avec liens si nécessaire) de la Dreal, des communes de Caen et d'Hérouville-Saint-Clair, du conseil régional de Basse-Normandie, du conseil général du Calvados, de la communauté d'agglomération Caen la mer, du dossier de concertation, d'une présentation Powerpoint animée, d'un dépliant d'information
- Via ces mêmes sites Internet, possibilité pour chacun de poser des questions et de donner des avis et diffusion de fiches réponse
- Boîtage du dépliant d'information dans les deux quartiers riverains des travaux à Hérouville-Saint-Clair et dans les secteurs riverains de l'opération à Caen dans les quartiers du Calvaire St Pierre, de la Pierre Heuzé, du Chemin vert
- Organisation et animation de deux réunions publiques de proximité à Hérouville-Saint-Clair dans ces deux mêmes quartiers (en liaison avec la commune).
- Organisation et animation de quatre réunions publiques de proximité à Caen dont deux thématiques (bruit, sécurisation/fluidification)
- Mise à disposition de panneaux ou d'affiches et de registres pour positionnement dans des endroits stratégiques
- Réalisation du bilan complet de la concertation et présentation au comité de pilotage pour avis, finalisation. Invitation des communes à délibérer sur ce bilan.
- Conférence de presse et communiqué de presse.
- Quatre pages grand public mis en ligne sur le site internet de la Dreal, relayé par les co-financeurs et les mairies de Caen et d'Hérouville-Saint Clair.

ADOPTÉ les observations annexées à la présente délibération et sollicite leur prise en compte dans le cadre de cette concertation.

Affiché le : 14 septembre 2011

Adopté à l'unanimité.

Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
19 septembre 2011

Dans le cadre de la concertation préalable organisée par l'Etat, le Conseil Municipal de Caen, réuni le 12 septembre 2011, souhaite apporter les observations suivantes :

1) Sur la problématique du bruit

Les niveaux de bruit enregistrés aux abords du Boulevard Périphérique Nord sont parmi les plus importants de l'agglomération caennaise. Pour certaines sections, ils sont contraires à la réglementation en vigueur, ce qui porte atteinte à la qualité de vie des habitants logés à proximité. Par ailleurs, la création de voies d'entrecroisement entre les échangeurs de la Vallée des Jardins et de la Côte de Nacre risque d'accroître les niveaux sonores déjà très élevés.

La ville de Caen souhaite que le projet intègre la mise en place d'un plan de lutte contre le bruit. Nous demandons d'ores et déjà la création d'un mur anti-bruit au niveau du quartier du Calvaire Saint-Pierre afin que les habitants puissent retrouver la quiétude qu'ils réclament depuis longtemps. Le problème de bruit devra aussi être pris en compte pour les autres secteurs riverains du périphérique concernés par cette question.

2) Sur l'intégration des modes doux

La ville de Caen a choisi de déployer des moyens importants pour sécuriser les déplacements des piétons, des Personnes à Mobilité Réduite et des cycles. Un franchissement Est-Ouest devra améliorer la qualité de vie des riverains. Un nouvel itinéraire sécurisé piétons et cyclistes devra être aménagé afin de faciliter les échanges entre les quartiers de la Folie Couvrechef et du Calvaire Saint-Pierre. Il s'agit d'une meilleure réponse aux problèmes de la coupure urbaine et des échangeurs. Le boulevard périphérique constituant, la plupart du temps, un espace infranchissable pour les modes doux, nous souhaitons que ces problématiques soient intégrées à part entière dans ce projet.

A ce titre et en application des dispositions légales le réaménagement des carrefours au niveau des jonctions avec le Boulevard Weygand et au Chemin-Vert doit permettre une réelle intégration des modes doux (cycles et piétons) par la création d'aménagements sécurisés.

DEPARTEMENT DU CALVADOS
VILLE DE CAEN
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 25 juin 2012 à 17H55

Le Conseil Municipal de la Ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe DURON, Député-Maire.

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de présents : 44

Etaient présents :

M. Philippe DURON, Mme Corinne FERET, M. Xavier LE COUTOUR, M. Marc LEVILLY, Mme Marie-Jeanne GOBERT (jusqu'au dossier n° 65), M. Rudy L'ORPHELIN, M. Pascal BLANCHETIER, Mme Claudine MAGUET, M. Jean NOTARI, M. Eric VEVE, Mme Colette GISSOT, M. Jean-Louis TOUZE, Mme Annie LEBON, M. Cédric LEROY, M. Jacky TOULLIER, Mlle Samia CHEHAB (à partir du dossier n°3), Mme Francine THOUROUDE, Mme Annie BERGER (à partir du dossier n°33 ayant auparavant donné pouvoir à Mlle CHEHAB), M. Jean-Claude GUILLOUF, Mme Marie-Dominique FRIGOUT, Mme Agnès MERIAT, M. Jean-Luc VERET, M. Jacky TILLARD, Mme Pascale CAUCHY, M. Gratien ATCHRIMI, Mme Nathalie LAMENDOUR, Mme Valérie HUARD (à partir du dossier n°3), Mme Catherine MAHIER (à partir du dossier n°5 ayant auparavant donné pouvoir à M. LEROY), M. Francis JOLY, M. Fabrice LE VIGOUREUX, Mme Sophie VERMES (à partir du dossier n°3), Mme Hélène FLODERER, M. Alexandre DEBRAY, Mme Martine VINCENT (jusqu'au dossier n°83), M. Daniel-Charles BADACHE (jusqu'au dossier n°17 ayant ensuite donné pouvoir à Mme LEBRETHON), M. Gilles GROLLIER(jusqu'au dossier n°83) , Mme Brigitte LE BRETHON (jusqu'au dossier n°64), Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC (jusqu'au dossier n°83) , M. Luc DUNCOMBE (au dossier n°83), M. Gilles TONANI (jusqu'au dossier n°83) , M. Frédéric CHAZAL (du dossier n°3 jusqu'au dossier n°83), Mme Sonia de LA PROVOTÉ (jusqu'au dossier n°65 et du dossier n°80 au dossier n°83), Mme Béatrice GUIGUES (à partir du dossier n°6), M. Jean-Pierre BEAUDOUIN,

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles DETERVILLE a donné pouvoir à M. Jean NOTARI
Mme Josette TRAVERT a donné pouvoir à Mme Corinne FERET
Mme Cécile DOSSOU a donné pouvoir à M. Eric VEVE
Mme Sylvie RELAND a donné pouvoir à Mme Annie LEBON
M. Serge LEMONNIER a donné pouvoir à Mme Francine THOUROUDE
M. Michel PONDAVEN a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique FRIGOUT
M. Damien DE WINTER a donné pouvoir à Mme Marie-Jeanne GOBERT
Mme Martine GUETIN a donné pouvoir à Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC
Mme Pascale PREEL a donné pouvoir à Mme Martine VINCENT

Absents excusés :

Mme Geneviève HEUZE, M. Ludwig WILLAUME

Les dossiers ont été examinés dans l'ordre suivant n°1 à 11, 13, 12, 14 à 31, 33, 34 à 47, 32, 52, 54, 48 à 51, 53, 55 à 64, 67à 70, 65, 66, 71 à 85.

29 - SECURISATION DU PERIPHERIQUE NORD - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE ORGANISEE PAR L'ETAT

Mes Chers Collègues,

Les difficultés constatées sur le fonctionnement du périphérique nord ont conduit l'Etat à projeter d'engager prochainement d'importants travaux de sécurisation. Le programme de cette opération porte sur :

- la création ou la reprise de voie d'entrecroisement entre les échangeurs (porte d'Angleterre, Pierre-Heuzé, Côte de Nacre, Vallée des Jardins) sans élargissement de la section courante de la chaussée (maintien du profil 2x2 voies) et sans augmentation de la capacité routière
- la création d'un carrefour giratoire au niveau de la jonction sud des bretelles d'échange du périphérique avec le boulevard Weygand
- la création d'un carrefour à feux au niveau de la jonction nord des bretelles d'échange du périphérique avec le boulevard Juin
- la création d'une bande d'arrêt d'urgence large et continue et de refuges en divers points de la partie courante
- l'engagement d'une réflexion sur l'éclairage public
- le traitement de certains points noirs en matière acoustique notamment par la création d'un mur anti bruit le long de la rue Victor Vinde
- le traitement des eaux de ruissellement de pluie avec la mise aux normes du système d'assainissement
- la conservation de la bordure végétale, des haies et espaces arborés qui encadrent le périphérique.

Comme le prévoient les procédures relatives à une opération de cette nature et de cette importance, une concertation préalable a été lancée au cours du dernier trimestre 2011 au titre des articles L.300-1 et suivants et R.300-1 du code de l'urbanisme. Organisée et conduite par l'Etat, maître d'ouvrage, à travers la constitution d'un comité de pilotage réunissant les co-financeurs (Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Communauté d'Agglomération Caen la mer), les deux communes traversées (Caen, Hérouville St-Clair) et les services de l'Etat, cette concertation s'est déroulée selon différentes modalités approuvées par le Conseil Municipal du 12 septembre 2011:

- établissement du dossier de concertation
- conférence de presse avec diffusion d'un communiqué et d'un dossier de presse
- insertion d'un encart d'information dans la presse locale
- réalisation d'affiches
- mise à disposition du dossier de concertation
- mises en ligne des supports d'information sur les sites internet de la DREAL et des co-financeurs, avec possibilités de poser des questions et de donner des avis
- boîitage de dépliants d'information
- organisation et animation de réunions publiques générales et

thématiques

- installation et présentation de panneaux ou affiches d'information

A l'issue de cette concertation, le bilan factuel et complet de celle-ci a été établi à travers la constitution d'un document que l'on trouvera joint à la présente délibération. De manière très résumée, les principaux sujets évoqués par le public ont porté sur :

- L'ambition et le périmètre du projet (pourquoi limiter le projet à cette zone du périphérique ?)
- son lien et sa complémentarité avec les autres projets de desserte de l'agglomération caennaise
- sa pertinence pour la fluidification et la sécurisation du boulevard périphérique nord de Caen (quel avantage concret de la réalisation de voie d'entrecroisement sur la fluidité et la sécurité du trafic, quelle efficacité des glissières centrales en béton, pourquoi ne pas limiter les vitesses, interdire ou dévier la circulation des poids lourds, pourquoi ne pas plutôt créer un giratoire au Chemin Vert, quelle place devront avoir cyclistes et piétons dans la circulation, pourquoi supprimer la bretelle de la Vallée des Jardins, pourquoi ne pas créer une bretelle au niveau des papeteries Hamelin ?)
- l'impact et la durée des travaux
- le bruit (mesures de bruit, seuils de protection, solutions prévues)
- l'environnement et le cadre de vie (bassins de traitement des eaux de pluie, aménagements paysagers)
- l'éclairage futur du boulevard périphérique
- les autres modes de transports

et les deux thèmes suivants ont dominé le débat :

- l'aménagement de la partie nord de l'échangeur du Chemin Vert
- les mesures de bruit et la protection des riverains.

De même, les réponses données par le maître d'ouvrage et les pistes de travail apportées par la concertation ont porté sur :

- des précisions sur le projet et les travaux correspondants en réponse à une grande partie des questions posées
- des réponses partielles à des questions concernant d'autres maîtres d'ouvrage et l'engagement de saisir ses partenaires sur ces questions
- L'aménagement de la partie nord de l'échangeur du Chemin Vert avec l'installation de feux tricolores dotés de boucles de détection pour réguler le trafic. Une modélisation du fonctionnement futur du carrefour a pu y être présentée pour démontrer l'efficacité de ce dispositif.
- La suppression progressive de l'éclairage sur le BPN fera l'objet d'études complémentaires, en particulier pour vérifier l'incidence sur la sécurité routière du passage de zones sombres à des zones plus éclairées et la nécessité d'une progression dans la luminosité.
- Concernant la protection des riverains contre le bruit, l'Etat a rappelé son intention de protéger les habitations exposées à un environnement sonore supérieur aux seuils réglementaires.

Comme le prévoit l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, il est nécessaire que ce bilan soit soumis à l'avis des communes concernées par cette opération et qu'elles délibèrent sur celui-ci.

Après consultation de la Commission Gestion de l'Espace Public et Cadre de Vie du 13 juin 2012, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le courrier en date du 10 août 2011 envoyé par Monsieur le Préfet invitant la Ville de Caen à se prononcer sur les objectifs et les modalités de la concertation,

VU l'intérêt que présentent les aménagements envisagés tant pour les usagers et les riverains que pour le développement de l'agglomération caennaise,

VU les articles L 300-1, R 300-1 et L 300-2 du code de l'urbanisme,

VU la délibération en date du 12 septembre 2011 et son document annexé portant sur la problématique du bruit et l'intégration des modes doux,

VU le contenu du document bilan de la concertation établi par l'Etat.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE des observations formulées dans le cadre de la concertation conduite par l'Etat au titre de son projet de sécurisation du périphérique Nord ;

PRECISE que ces observations et le déroulement des étapes à venir pour ce projet feront l'objet d'un suivi attentif.

Affiché le : 28 juin 2012

Le conseil prend acte

Reçu par M. le Préfet du Calvados le :
29 juin 2012

PROJET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

Sécurisation du boulevard périphérique nord de CAEN
entre les échangeurs "Chemin Vert" et "Porte d'Angleterre"
sur les communes de CAEN et HEROUVILLE SAINT CLAIR

En exécution de l'arrêté du 11 mai 2015

il sera procédé du 15 juin 2015 au 17 juillet 2015 inclus,
à une enquête préalable à la déclaration de projet de sécurisation
du boulevard périphérique nord de CAEN entre les échangeurs
"Chemin Vert" et "Porte d'Angleterre" sur les communes de CAEN et
HEROUVILLE SAINT CLAIR

Registre ouvert le 15 juin 2015

Le Maire



Le Maire : R. THOMAS

Le Commissaire Enquêteur

[Signature]
THOMAS CASELIN



Permanence du mercredi 24 Juin 2015 9h00 - 12h00,

Aucune visite durant cette permanence

Permanence du samedi 6 Juillet 2015 14h30 - 17h30

Aucune visite du public durant
cette permanence.

Entretiens avec :

- 1) Monsieur LAFORGE Adjoint au Maire,
- 2) Messieurs BIZET et FAUTREL,
respectivement Directeur et Directeur-Adjoint
des services techniques de la mairie



Consultation individuelle du 17/07

• Les mesures et travaux effectués dans le cadre de l'affaiblissement acoustique sont très restrictifs, entre autre au niveau du bd de la Haute Folie (818 → 820). Les pavillons situés immédiatement à proximité de ces pavillon sont concernés (à 10 mètres près.)

• Il n'y a rien d'envisagé sur l'amélioration de l'efficacité du mur anti bruit d'Hémerville. Et pourtant !!

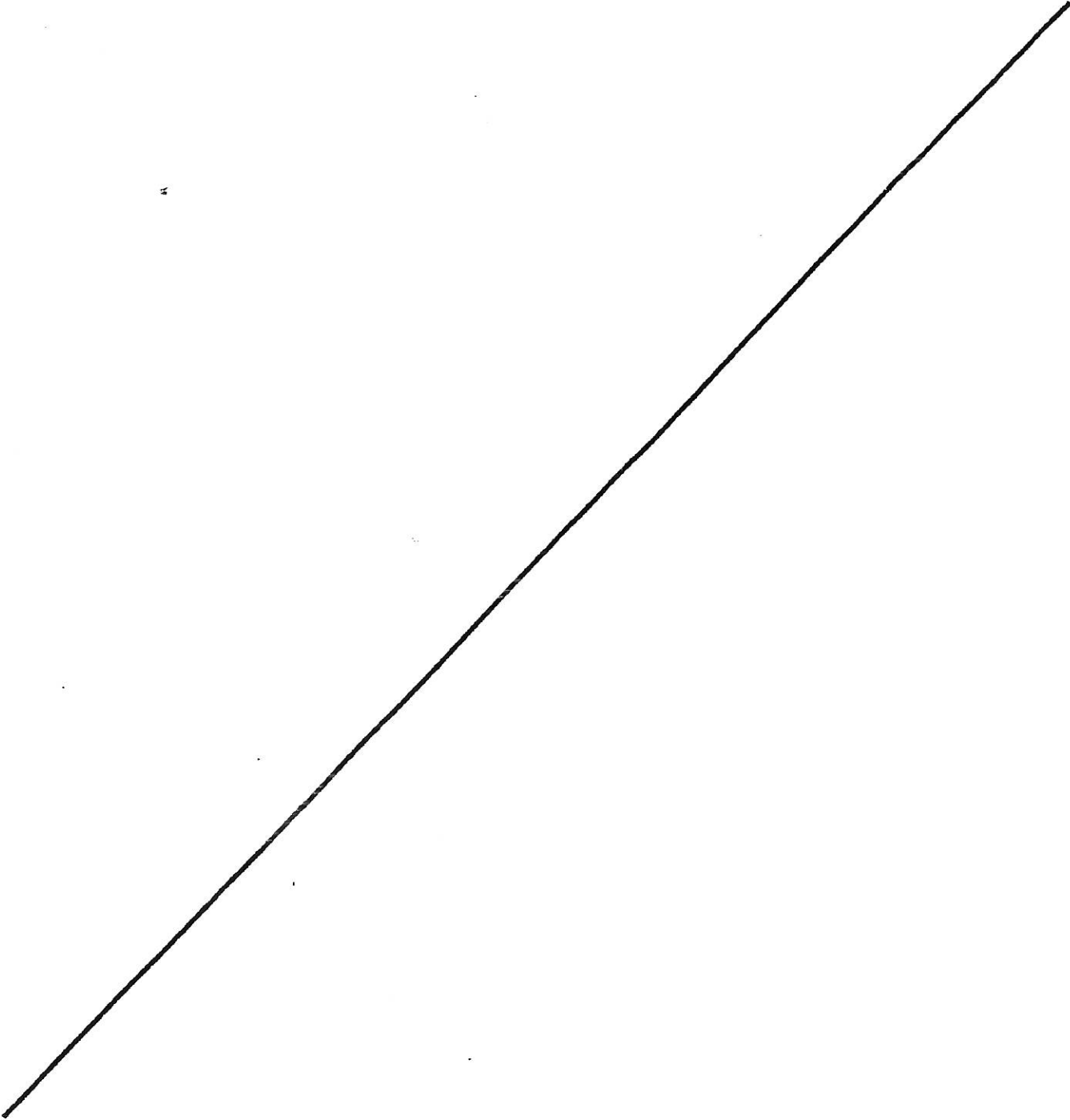
• Effectivement, le nouveau revêtement de chaussée au niveau Chemin Vert →, est très efficace pour la réduction des dB.

Il est à souhaiter que ce type de revêtement soit généralisé sur le long de l'aménagement.

• Pour la réduction du bruit du trafic est-il envisagé une réduction de la vitesse ?

Claude MESNIER

816 Haute Folie



Registre clos le 17 JUIL. 2015

Le Maire



Le Maire : R. THOMAS

Le Commissaire Enquêteur

Registre clos le

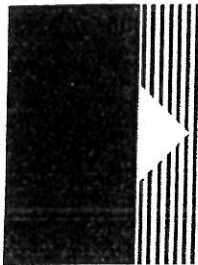
17 juillet 2015 à 16h00

Le Maire

Le Commissaire Enquêteur



Marcel Vasseur



Ville d'Hérouville-Saint-Clair

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N/Réf.: DST/BB/CM N° 164482
Affaire suivie par : B. BIZET
Tél.: 02.31.45.33.16

Objet : Enquête publique « sécurisation du Bd
périphérique de l'agglomération caennaise »

Le Maire d'Hérouville Saint-Clair
Conseiller Départemental du Calvados

à

Monsieur VASSELIN
9, le Clos St Pierre
14610 - ANISY

Le 15 JUIL. 2015

Monsieur,

Vous avez effectué deux permanences à la mairie d'Hérouville Saint-Clair dans le cadre de l'enquête publique relative à la « sécurisation du boulevard périphérique de l'agglomération caennaise ».

Lors de la dernière, le 6 juillet, vous avez pu me rencontrer ainsi que Madame DRON et Messieurs BIZET et FAUTREL.

Sur le fond aucune observation n'a été formulée et il est espéré des retombées positives lors de ce projet.

Pour autant, le dossier présenté affirme une amélioration des rejets d'eaux pluviales tant qualitatifs que quantitatifs dans le réseau public communal qui, à l'extrémité se déverse dans le canal. Nous aurions aimé pouvoir comparer les écoulements de la situation actuelle à ceux de la situation future, mais nous n'avons trouvé aucun document expliquant les bassins versants précédents avec leurs exutoires et leurs volumes de transit et les mêmes documents pour la situation future.

Nous ne doutons pas que ce point sera complété ultérieurement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P. le Maire,

Le Maire-Adjoint en charge des Travaux,
de la Voirie et des Espaces Verts,

Philippe LAFORGE

Hôtel de Ville
14201 Hérouville Cedex

boîte postale n°9

téléphone 02 31 45 33 11

télécopie 02 31 95 65 69

<http://www.herouville.net>

Email : mairie@herouville.net



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AMÉNAGEMENT ET DÉPLACEMENTS**

Tél : 02 31 57 15 00

Fax : 02 31 57 15 94

Affaire suivie par :

Jean-Jacques RAULINE – Directeur général adjoint

✉ jean-jacques.rauline@calvados.fr

☎ 02.31.57.15.00

Monsieur Marcel VASSELIN
Commissaire enquêteur

9 Rue du Clos Saint Pierre

14610 ANISY

Objet : Sécurisation du boulevard périphérique nord de Caen

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous êtes en charge de l'enquête publique relative au projet de sécurisation du boulevard périphérique nord de Caen, sous la maîtrise d'ouvrage de la DREAL. L'enquête publique étant en cours, je souhaite vous faire part des observations du Département du Calvados.

Dans le cadre de la concertation sur l'étude d'impact, le Département avait alors transmis un avis en octobre 2013 que je vous joins, et a également confirmé sa position sur les CPER et CPIER lors de sa commission permanente du 27 février 2015.

Le dossier d'enquête publique présente un coût du projet estimé à 27,5 M€ TTC, mais ne fait pas mention du cofinancement. Je maintiens donc l'avis du Département exprimé dans le courrier d'octobre 2013 et confirme l'engagement maximal de notre collectivité à 5,234 M€ TTC.

Concernant la seconde observation au sujet des projets d'urbanisation, ceux qui ont déjà fait l'objet d'une étude d'impact voire d'une enquête publique ont bien été ajoutés au dossier d'enquête.

Enfin, la bretelle dite « Hamelin », essentielle au développement du Plateau Nord et à la reconstruction du CHU, n'a pas été intégrée au projet proposé à l'enquête publique. La DREAL ne souhaitait pas reprendre les études nécessaires à son intégration au risque de retarder la réalisation des travaux de sécurisation du boulevard périphérique. Pour autant, il aurait été souhaitable de préciser si le projet de sécurisation préservait bien la faisabilité de cette bretelle.

Tels sont les éléments dont je souhaitais vous faire part.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le directeur général des services
du département du Calvados



Frédéric OLLIVIER

2972

Caen, le

14 OCT. 2013

SERT /

DR

Madame la Directrice Régionale,

Par courrier reçu le 25 juillet 2013, vous avez bien voulu me transmettre pour avis l'étude d'impact relative au projet de sécurisation du boulevard périphérique Nord de Caen, extraite du dossier d'enquête publique.

Cet avis est sollicité en application de la circulaire du 22 novembre relative à la concertation applicable aux projets de travaux, d'aménagements et d'ouvrages de l'Etat, des collectivités territoriales.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que ce dossier appelle de ma part deux observations majeures :

- le coût de l'opération est estimé à 27 502 356,20 € TTC. Jusqu'alors, celui-ci faisait l'objet d'un plan de financement de 23,26 millions d'euros dont 12,56 M€ inscrits au CPER 2000-2006 et 10,7 M€ inscrits au PDMI 2009-2014. Au titre de ces deux programmes, la participation du Conseil général à cette opération s'élève à 5,234 M€ TTC. J'attire votre attention sur le fait que, dans le contexte financier que connaît aujourd'hui notre collectivité, cette participation est un maximum absolu, que nous ne pourrions pas dépasser ;

- le projet prévoit la réalisation d'une voie d'entrecroisement dans le sens Paris-Cherbourg, entre les échangeurs de Pierre Heuzé et Côte de Nacre. Cette disposition est présentée comme de nature à contribuer à une meilleure desserte du CHU. Parmi les projets d'urbanisation connus dont les effets cumulés avec le projet du boulevard périphérique sont examinés, n'apparaissent ni le projet d'urbanisation du Plateau Nord, intégrant la reconstruction du CHU, ni les projets situés en proximité immédiate tels que l'extension du centre commercial Côte de Nacre et la ZAC de l'orée du Golf à Epron. Les projets conduisent inévitablement à une dégradation des conditions de circulation sur la route départementale 7 déjà saturée. Aussi, il est regrettable que le projet n'ait pas intégré la faisabilité de la bretelle dite « Hamelin », entre le boulevard périphérique et la route départementale 60 et ses conséquences sur l'échangeur Côte de Nacre. Qui plus est, le projet semble incompatible avec la création de cette bretelle.

Tels sont les éléments dont je souhaitais vous faire part.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Régionale, à l'assurance de mes respectueux hommages.

 **Jean-Léonce DUPONT**

Madame Caroline GUILLAUME
Directrice Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
10 Boulevard Général Vanier
CS 60040
14006 Caen Cedex

Copie : Chrono

Marcel VASSELIN
Commissaire-Enquêteur
9, Le Clos Saint Pierre,
14610. ANISY
Tél : 02.31.43.65.40.
E mail : marcel-vasselin@wanadoo.fr

Caen le 24 juillet 2015

A

DREAL de Basse-Normandie
Service d'Aménagement du Territoire,
infrastructures et habitat
Division Maîtrise d'Ouvrage Routière
CS 60040 - 10 Boulevard Général Vanier
14006 CAEN Cedex

Objet : Procès-Verbal de Synthèse de l'enquête publique préalable à la déclaration de sécurisation du boulevard périphérique nord de CAEN entre les échangeurs « Chemin vert » et « Porte d'Angleterre » sur les communes de CAEN et HEROUVILLE SAINT CLAIR.

Demande de Mémoire en Réponse.

Monsieur,

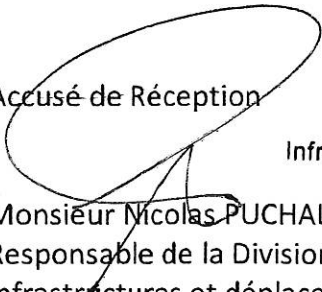
Je vous prie de bien vouloir accepter, ce jour, le **Procès-Verbal de Synthèse (PVS)** des observations formulées et des interrogations suscitées par le dossier d'enquête publique cité en objet.

Je vous demande de bien vouloir de me faire connaître, sous la forme d'un **Mémoire en Réponse**, vos observations et commentaires sur les points évoqués.

Afin de ne pas entraver la procédure concernant le déroulement de cette enquête, je vous rappelle que vous devrez produire votre **Mémoire en Réponse**, dans le délai imparti de 15 jours maximum à dater de ce jour soit, au plus tard, **pour le 7 août 2015**.

Veillez croire, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.

Accusé de Réception


Le Chef de division
Infrastructures Déplacements
Monsieur Nicolas PUCHALSKI, 24/7/15
Responsable de la Division Nicolas PUCHALSKI
Infrastructures et déplacements
DREAL de Basse-Normandie


Le commissaire-enquêteur
Marcel VASSELIN

DEPARTEMENT DU CALVADOS.

Enquête Publique préalable à la déclaration de sécurisation du boulevard périphérique nord de CAEN entre les échangeurs « Chemin vert » et « Porte d'Angleterre » sur les communes de CAEN et HEROUVILLE SAINT CLAIR.

**Enquête Publique
du 15 JUIN à 9H00 au 17 JUILLET 2015 à 16h00.**



Procès-Verbal de Synthèse

**Transmission des observations à la DREAL de Basse-Normandie
Service Aménagement du Territoire, infrastructures et Habitat,
Division Maîtrise d'Ouvrage Routière
CS 60040 – 10 Boulevard Général Vanier
14006 CAEN Cedex**

**C E Titulaire : M. Marcel VASSELIN
C E Suppléant : M. Hubert SEJOURNE.**

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page.

Sommaire

I- LES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	4
II- LES OBSERVATIONS DES MUNICIPALITES.....	5
III- LES OBSERVATIONS DES ELUS.....	6
IV- LES QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.....	7



Cette transmission est réalisée en application de l'article R123-18 du Code de l'Environnement et de l'article 7 de l'arrêté de Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Calvados en date du 11 mai 2015.

L'enquête publique a été conduite du **15 juin au 17 juillet 2015**, selon les dispositions de l'arrêté précité de Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Calvados.

Le registre d'enquête déposé à la mairie de Caen a été récupéré à l'issue de la permanence positionnée à la clôture de l'enquête. Celui de la mairie d'Hérouville-Saint-Clair est parvenu à mon domicile le jeudi 23 juillet 2015, par envoi postal.

1- Les observations du public (Cf. courriers annexés).

1.1- **Monsieur Claude MESNIER**, demeurant 816, Quartier de la Haute Folie à Hérouville-Saint-Clair, note sur le registre d'enquête :

- Que les mesures et travaux effectués dans le cadre de la réduction des nuisances sonores sont très restrictifs, entre autre au niveau du boulevard de la Haute Folie (818 à 820). Les pavillons situés immédiatement à proximité sont pourtant concernés (à 10 m près) ;
- Qu'il n'y a rien d'envisagé sur l'amélioration de l'efficacité du mur anti-bruit d'Hérouville-Saint-Clair et pourtant !!
- Qu'effectivement, le nouveau revêtement de chaussée au niveau du Chemin Vert est très efficace pour la réduction des dB et qu'il est donc souhaitable que ce type de revêtement soit généralisé sur l'ensemble des aménagements.

Enfin, concernant la réduction du bruit lié au trafic routier, il demande si une réduction de la vitesse est envisagée sur le périphérique ?

Question n° 1 : Dans l'approche menée au titre de la lutte contre les nuisances sonores pour la population riveraine du boulevard périphérique nord de Caen, pouvez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles aucun aménagement n'est prévu sur le territoire communal d'Hérouville-Saint-Clair ?

Question n° 2 : Vous faites état du choix d'un revêtement de chaussée plus performant en page 238 du dossier. Pouvez-vous nous décrire quels sont les performances à en attendre ? Est-ce ce type de revêtement qui a été utilisé sur le secteur du Chemin Vert et que semble apprécier Monsieur MESNIER ?

Question n° 3 : Pouvez-vous répondre à la question posée sur une éventuelle réduction de la vitesse autorisée sur le boulevard périphérique ? Quels en seraient les avantages et les inconvénients ?

- 1.2- **Monsieur François LEGAY**, demeurant 6 rue du Père Sanson à Caen, écrit que la construction d'un mur anti-bruit le long des zones habitées du Calvaire Saint-Pierre est une très bonne chose. Il demande que ce mur soit prolongé au niveau de la zone de loisirs et de régénération des Sablons et de la Vallée des Jardins, lieu de pratique du « disc golf » qui a accueilli les 6 et 7 juin 2015 une manche du championnat de France, afin d'en améliorer l'ambiance sonore.

Question n° 4 : *Que pensez-vous de cette suggestion ?*

2- Les observations des municipalités (Cf. courriers annexés).

2.1- Ville de Caen.

Par courrier en date du 3 juillet 2015, Monsieur Joël BRUNEAU, Maire de Caen, souhaite que la construction du mur anti-bruit prévu au niveau du quartier du Calvaire Saint-Pierre, après abattage des arbres et dans la configuration décrite dans le dossier, soit reconsidérée. Il demande le maintien en l'état de la bande végétale d'environ cinq mètres d'épaisseur, constituée d'arbres de haut jet et de bosquets, qui sert d'écran paysager aux habitants des immeubles de ce secteur.

Il demande donc qu'une autre solution technique de réduction des nuisances sonores, plus légère et plus facile à mettre en œuvre soit trouvée afin de réduire l'impact des travaux et des aménagements pour les habitants.

Question n° 5 :

- a) *Que pensez-vous de cette analyse ?*
- b) *Pouvez-vous nous décrire et illustrer plus précisément les aménagements que vous envisagez sur le site, en complément aux photomontages de la page 271 (positionnement du mur, aménagements paysagers, etc.)?*
- c) *Quelle autre solution, moins destructrice, plus facile à mettre en œuvre et néanmoins apte à apporter une efficacité acoustique de qualité, pouvez-vous proposer à la ville de Caen ?*
- d) *Enfin, dans l'éventualité du choix d'une isolation complète des ouvrants des façades d'immeubles (y compris le rez-de-chaussée), quel type de protection acoustique peut être envisagée pour les aires d'évolution situées aux pieds des immeubles tout en maintenant la bande végétale existante ?*

2.2- Ville d'Hérouville-Saint-Clair.

Par courrier en date du 15 juillet 2015, Monsieur Philippe LAFORGE, Maire-Adjoint en charge des Travaux, de la Voirie et des Espaces Verts stipule que bien que le projet n'appelle aucune observation sur le fond, il souhaite, avec le responsable des Services Techniques de la ville, appréhender les conséquences que pourraient avoir la concrétisation du projet, avec le raccordement des rejets des bassins de la Porte d'Angleterre, sur le collecteur de Ø 1000 mm appartenant au réseau public de collecte des eaux pluviales de la ville d'Hérouville-Saint-Clair.

En effet, après examen du dossier mis en enquête publique, aucun comparatif n'apparaît concernant le volume des écoulements actuels et ceux qui seront envoyés ultérieurement dans le collecteur de la ville et qui rejoint le Canal de Caen à la Mer, en tant qu'exutoire.

Question n° 6 : Afin de renseigner la municipalité sur ce sujet et de lever toute ambiguïté, pouvez-vous chiffrer les écarts entre les volumes transférés actuellement et ceux qui devront être pris en charge après les travaux ?

3- Les observations des Elus (Cf. Courrier annexé).

Groupe "Caen écologiste et citoyenne".

Par courrier en date du 16 juillet 2015, trois élus expriment, tout d'abord, leurs regrets de voir cette enquête se dérouler en période estivale et donc peu propice à la participation du public.

Dans l'analyse du projet, leurs remarques sont exclusivement axées sur le souhait de voir aboutir la réalisation du mur anti-bruit du Calvaire Saint-Pierre, en concrétisation de la délibération du Conseil Municipal de Caen, en date du 12 septembre 2011, qui visait à réduire les nuisances sonores subies par les habitants du quartier depuis la mise en service du boulevard périphérique.

Face à la demande formulée par Monsieur le Maire de Caen, dans son courrier du 29 juin 2015, de ne pas abattre l'alignement d'arbres et d'abandonner la construction du mur anti-bruit au profit d'un aménagement plus léger, ceux-ci expriment leur désaccord et formulent 3 propositions :

- Que les moyens financiers dédiés à la lutte contre les nuisances sonores dans le cadre du projet de boulevard périphérique nord soient sanctuarisés ;
- Que ce projet d'aménagement d'un mur anti-bruit au Calvaire Saint-Pierre fasse l'objet d'une nouvelle concertation avec l'ensemble des riverains concernés ;
- Que ce projet s'accompagne d'un ambitieux programme de (re)végétalisation du secteur et ce, afin d'offrir enfin à ces habitants un cadre de vie acceptable.

➤ Ce courrier est accompagné :

- d'une copie de l'extrait du registre des délibérations de la ville de Caen, en date du 12 septembre 2011, sur l'approbation d'une procédure de concertation après l'établissement d'un dossier de présentation (Publicité, animation de réunions publiques, bilan de la concertation).

Dans le cadre de cette concertation préalable, le Conseil Municipal réuni ce 12 septembre 2011 a souhaité apporter des observations sur :

- la problématique du bruit.

Il est mentionné que la ville de Caen souhaite que le projet intègre la création d'un mur anti-bruit au niveau du Calvaire Saint-Pierre ainsi que pour les autres secteurs riverains du périphérique concernés par cette question.

- l'intégration des modes doux.

Un franchissement Est-Ouest devra améliorer la qualité de vie des riverains et faciliter les échanges entre les quartiers de la Folie Couvrefief et du Calvaire Saint-Pierre.

- d'une copie de l'extrait du registre des délibérations de la ville de Caen, en date du 25 juin 2012, sur le bilan de la concertation préalable organisée par l'Etat. Celui-ci stipule que le Conseil Municipal de Caen prend acte des observations formulées dans le cadre de la concertation et que ces observations et le déroulement des étapes à venir pour ce projet, feront l'objet d'un suivi attentif.



Question n° 7 :

- a) Pouvez-vous nous donner les raisons du positionnement de cette enquête en période estivale ?
 b) Que pensez-vous des trois (3) propositions formulées ci-dessus et concernant l'aménagement de ce quartier ?

4- Les questions du commissaire enquêteur (Cf. Courrier annexé).

41- Bretelle de sortie nord du boulevard périphérique « Echangeur du Chemin Vert ».

La bretelle d'accès direct au Boulevard Maréchal Juin va t'être supprimée et remplacée par une nouvelle bretelle régulée par des feux tricolores.

Question n° 8 : Comment entendez-vous éviter les phénomènes d'accumulation de voitures en attente de sortie sur le boulevard périphérique, aux heures de pointes ?

N'est-ce pas en contradiction avec les objectifs de fluidification et de sécurisation du trafic, voulus par le projet ?

42-Renforcement des ouvrages d'art qui surplombent le périphérique.

Il est précisé, dans le dossier (p. 65), que cinq ouvrages d'art vont devoir être renforcés.

Il s'agit :

- Route de lion (RD n° 60) des ouvrages OA1-PS Est et OA2-PS Ouest,
- Côte de nacre (RD n° 7) des ouvrages OA1-PS Est et OA2-PS Ouest,
- Vaux de la Folie le PS VC n° 27).

Question n° 9 : Pouvez-vous nous expliquer en quoi va consister ce renforcement ?

43- Bretelle Hamelin.

La réalisation d'une nouvelle bretelle "Hamelin" a été évoquée par la municipalité d'Hérouville-Saint-Clair, lors d'un entretien, au niveau de la Route de Lion-sur-Mer.

Question n° 10 : Pouvez-vous nous expliquer si ce type de raccordement peut être envisagé, à terme, et s'il est compatible avec la construction de la voie d'entrecroisement prévue sur ce secteur ?

NB : Préoccupation exprimée par le Conseil Général du Calvados dans son courrier du 16 juillet 2015 en annexes.

44- Régulation du trafic par adaptation de la vitesse instantanée.

Alors que les objectifs présentés font état du besoin de sécuriser le boulevard périphérique par une fluidification maîtrisée du trafic, le projet ne traite pas de la régulation de la vitesse par affichage instantané.

Question n° 11 : Pouvez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles cette technique, reconnue efficace pour lutter contre la formation de bouchons sur les autoroutes, ne fait pas partie des outils et des aménagements retenus pour le projet ?

Ne pensez-vous pas, en seconde approche, que la possibilité de réguler la vitesse des voitures circulant sur le boulevard périphérique, dans le cas de dégradation de l'air consécutive à des conditions climatiques particulières, pourrait être un outil complémentaire de lutte contre la pollution ?

45- Traversée du Boulevard Jean Moulin par la piste cyclable.

Dans la configuration du carrefour giratoire prévu sur le boulevard Jean Moulin (p.74 & 75), la traversée de ce boulevard par la piste cyclable est décrite au niveau de la chaussée, commune avec une traversée piétonne pourvue d'un îlot refuge.

Question n° 12 : Cette solution quelque peu périlleuse ne peut-elle être remplacée par un passage souterrain lors de la réalisation du giratoire ? Cette autre solution aurait l'avantage d'isoler et de protéger totalement la voie douce du flux très important de véhicules sur cet axe fréquenté et en 2x2 voies, donc potentiellement dangereux.

46- Abattage des arbres.

Le dossier fait état d'un abattage possible de quelques 300 arbres de haut jet, dont une centaine dans la Vallée des jardins et sans comptabiliser les aménagements prévus au Calvaire Saint-Pierre. Il est également précisé la destruction de plus de 850 m² de bosquets, pour permettre la concrétisation du projet (P. 276 & 317)

Question n° 13 : Ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux de réexaminer ce point, au cas par cas, lors de la formalisation du projet, afin d'éviter cette destruction massive de végétation ?

Certes, le dossier précise que la compensation sera réalisée en respectant le ratio de 1 pour 1, mais la qualité environnementale des lieux cités risque de s'en trouver fortement bouleversée et pour longtemps.

47- Financement des travaux.

Par courrier en date du 16 juillet 2015, le Conseil Général du Calvados fixe le montant de sa participation à 5,234 M€ TTC.

Question n° 14 : Que pensez-vous de cette dernière précision ?

Est-elle susceptible de remettre en cause la réalisation du projet ?


Marcel VASSELIN
Le Commissaire-enquêteur.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Basse-Normandie

Caen, le 4 août 2015

Service Transports Infrastructures
Division Infrastructures Déplacements
Pôle Maîtrise d'Ouvrage Routière

La directrice régionale

à

Nos réf. : Sécurisation BP nord – enquête publique
Vos réf. : dossier n°E15000059/14
Affaire suivie par : Nicolas Puchalski
nicolas.puchalski@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 02 50 01 83 93 – Fax : 02 31 44 59 87
Courriel : did.sti.dreal-b.normandie@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur Marcel VASSELIN
Commissaire-enquêteur

9, Le Clos Saint Pierre
14610 ANISY

Objet : sécurisation du boulevard périphérique nord de Caen – Mémoire en réponse au commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique
PJ : mémoire en réponse

Le 24 juillet 2015, vous avez remis à mes services le procès verbal de synthèse des observations formulées et des interrogations suscitées par le dossier d'enquête publique relative à la sécurisation du boulevard périphérique nord de Caen entre les échangeurs « Chemin Vert » et « Porte d'Angleterre ».

J'ai le plaisir de vous transmettre en retour le mémoire en réponse à ces observations et interrogations.

La Directrice Régionale,

Gaëline GUILLAUME

Horaires d'ouverture : 9h00-11h45 / 13h30-16h30
Tél. : 02 50 01 83 00 – fax : 02 31 44 59 87
CS 60040 10 boulevard du général Vanier
14006 Caen cedex



Mémoire en réponse au commissaire enquêteur

1 – Les observations du public

Question n°1 :

Dans l'approche menée au titre de la lutte contre les nuisances sonores pour la population riveraine du boulevard périphérique Nord de Caen, pouvez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles aucun aménagement n'est prévu sur le territoire communal d'Hérouville-Saint-Clair ?

Des aménagements sont bien prévus sur le territoire communal d'Hérouville-Saint-Clair. Sur la base de l'étude acoustique, qui fait partie intégrante de l'étude d'impact, et des mesures acoustiques réalisées chez certains riverains du boulevard périphérique Nord de Caen, les logements situés sur Hérouville-Saint-Clair pour lesquels l'isolation actuelle est insuffisante au regard de la réglementation feront l'objet de travaux d'isolation, financés à 100 % dans le cadre de l'opération.

Une intervention sur le mur antibruit actuel pour le rehausser n'était pas techniquement possible, compte tenu du dimensionnement des fondations. Seule sa destruction et sa reconstruction auraient pu être envisagées, ce qui aurait nécessité l'arrachage des plantations pour un gain acoustique final peu significatif au regard de l'importance du coût d'investissement. Une simple prolongation du mur en direction de l'échangeur de la Pierre-Heuzé aurait également nécessité la destruction des plantations existantes. Or, la commune d'Hérouville-Saint-Clair souhaitait conserver l'écran végétal qui protège les habitations de la vue du boulevard périphérique.

La solution de renforcement des isolations des logements le nécessitant a par conséquent été privilégiée.

Question n°2 :

Vous faites état du choix d'un revêtement de chaussée plus performant en page 238 du dossier. Pouvez-vous nous décrire quels sont les performances à en attendre ?

Est-ce ce type de revêtement qui a été utilisé sur le secteur du Chemin Vert et que semble apprécier Monsieur MESNIER ?

La DREAL confirme ses exigences vis-à-vis du revêtement de chaussée qui sera mis en œuvre dans le cadre de l'opération, sachant que la capacité d'un revêtement de chaussée à absorber le son dépend essentiellement de sa porosité. Les vides contenus dans le revêtement permettent en effet l'absorption des bruits de contact pneumatiques/chaussée, les bruits de moteur ainsi que les autres bruits environnants.

À l'inverse, plus les vides sont importants, plus le revêtement est dit ouvert et plus l'exploitation en période de viabilité hivernale est difficile. La neige et le gel remplissent les vides et les opérations de salage perdent en efficacité ; dans ces conditions, la voie peut devenir impraticable.

Le choix définitif sera donc fait après analyse des offres techniques des entreprises, en tenant compte des deux exigences rappelées supra. Il est vraisemblable qu'un béton bitumineux semi-grenu du type de celui mis en œuvre sur le boulevard périphérique au

droit du Chemin Vert soit retenu.

Question n°3 :

Pouvez-vous répondre à la question posée sur une éventuelle réduction de la vitesse autorisée sur le boulevard périphérique ?

Quels en seraient les avantages et les inconvénients ?

La réponse est formulée par la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest, qui exploite le boulevard périphérique de Caen et à qui la responsabilité d'arrêter les limitations de vitesse revient.

Des limitations de vitesse plus restrictives que la limitation de vitesse générale ont déjà été implantées dans des zones d'entrecroisement (à Mondeville), dans des zones urbanisées où le trafic est plus dense (secteur IKEA), à proximité de la bretelle d'insertion courte venant du boulevard Montalivet et dans la zone de virage sensible de l'échangeur du Bessin. Les limitations ont par conséquent été mises en œuvre sur l'ensemble des sections les plus accidentogènes et où le risque est le plus élevé compte tenu de la configuration des lieux et du trafic.

Aucune réduction de vitesse n'est par conséquent envisagée de façon générale. Aucun élément ne permet d'affirmer qu'une diminution généralisée de la vitesse sur le boulevard périphérique améliorerait la sécurité. En effet, pour être respectées, les limitations de vitesse doivent être crédibles et adaptées à l'environnement.

Question n°4 :

Que pensez-vous de cette suggestion (prolongation du mur antibruit du Calvaire Saint Pierre au niveau de la zone de loisir et de régénération des Sablons et de la Vallée des Jardins) ?

La définition des zones et du type de construction qui feront l'objet de protections (écran antibruit ou renforcement de l'isolation de façade) dans le cadre de l'opération est conforme à la réglementation et notamment à l'arrêté du 5 mai 1995, relatif au bruit des infrastructures routières. C'est la raison pour laquelle, seuls des bâtiments et en particulier des logements sont prévus d'être protégés dans le cadre de l'opération et non des espaces ouverts de promenade ou de loisir.

2 – Les observations des municipalités

2-1 Ville de Caen

Par courrier en date du 3 juillet 2015, Monsieur Joël Bruneau, Maire de Caen, souhaite que la construction du mur antibruit prévu au niveau du Calvaire Saint-Pierre, après abattage des arbres et dans la configuration décrite dans le dossier, soit reconsidérée. Il demande le maintien en l'état de la bande végétale d'environ cinq mètres d'épaisseur, constituée d'arbres de haut jet et de bosquets, qui sert d'écran paysager aux habitants des immeubles de ce secteur.

Il demande donc qu'une autre solution technique de réduction des nuisances sonores, plus légère et plus facile à mettre en œuvre soit trouvée afin de réduire l'impact des travaux et des aménagements pour les habitants.

Question n°5 :

a) Que pensez-vous de cette analyse ?

L'objectif prioritaire de la DREAL est, conformément à la réglementation, de protéger les riverains du bruit du boulevard périphérique. Or, la réalisation d'un mur antibruit le long du boulevard périphérique au niveau du Calvaire Saint-Pierre nécessite obligatoirement la destruction de la végétation existante compte tenu de son implantation à proximité du haut du talus du boulevard périphérique. Pour être efficace, un écran acoustique doit en effet être situé au plus près de la source de pollution, c'est-à-dire en haut du talus. Par ailleurs, la réalisation d'un tel mur et de ses fondations nécessite des engins importants et une zone de chantier relativement large, contraintes incompatibles avec le maintien de la végétation existante.

Toute autre solution technique serait moins efficace que celle proposée dans le cadre de l'opération.

b) Pouvez-vous nous décrire et illustrer plus précisément les aménagements que vous envisagez sur le site, en compléments aux photomontages de la page 271 (positionnement du mur, aménagements paysagers, etc.) ?

Le projet prévoit la réalisation d'un mur antibruit en gabions de 3 mètres de haut, de 1 mètre d'épaisseur et de 520 mètres de long, complété d'isolations de façades pour les étages non protégés par le mur (étages 2 à 3). La réalisation de ce mur n'était initialement pas prévue au projet et a été ajoutée à la demande de la ville de Caen et des riverains lors de la concertation menée fin 2011 au titre de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme. Le mur est prévu d'être végétalisé côté habitations (plantes grimpantes). La plantation d'arbres en arrière du mur reste néanmoins possible mais ne peut être financée dans le cadre de l'opération. Ces aménagements sont par conséquent laissés à l'initiative de la ville de Caen.

c) Quelle autre solution, moins destructrice, plus facile à mettre en œuvre et néanmoins apte à apporter une efficacité acoustique de qualité, pouvez-vous proposer à la ville de Caen ?

Seul le renforcement des isolations de façades pour chacun des étages permettrait de ne pas réaliser de mur antibruit. Cette solution, efficace uniquement lorsque les fenêtres sont fermées, présente également l'inconvénient de ne pas protéger les espaces extérieurs. Ce n'est pas cette solution qui avait été demandée lors de la concertation de 2011.

d) Enfin, dans l'éventualité du choix d'une isolation complète des ouvrants des façades d'immeubles (y compris le rez-de chaussée), quel type de protection acoustique peut être envisagée pour les aires d'évolution situées aux pieds des immeubles tout en maintenant la bande végétale existante ?

Seul un écran antibruit tel que celui proposé au projet permettrait de protéger les espaces extérieurs en pied d'immeuble. En tout état de cause, la végétation existante ne pourrait être maintenue.

2-2 Ville d'Hérouville-Saint-Clair

Par courrier en date du 15 juillet 2015, Monsieur Philippe Laforge, Maire-adjoint en charge des Travaux, de la Voirie et des Espaces Verts stipule que bien que le projet n'appelle aucune observation sur le fond, il souhaite, avec le responsable des services techniques de la ville, appréhender les conséquences que pourraient avoir la concrétisation du projet, avec le raccordement des rejets des bassins de la Porte d'Angleterre, sur le collecteur Ø 1000 appartenant au réseau public de collecte des eaux pluviales de la ville d'Hérouville-Saint-Clair.

En effet, après examen du dossier mis en enquête publique, aucun comparatif n'apparaît concernant le volume des écoulements actuels et ceux qui seront envoyés ultérieurement dans le collecteur de la ville et qui rejoint le canal de Caen à la mer, en tant qu'exutoire.

Question n°6 :

Afin de renseigner la municipalité sur ce sujet et de lever toute ambiguïté, pouvez-vous chiffrer les écarts entre les volumes transférés actuellement et ceux qui devront être pris en charge après les travaux ?

Au préalable il paraît important de rappeler que le collecteur Ø 1000 qui rejoint le canal de Caen à la mer n'appartient pas à la ville d'Hérouville-Saint-Clair mais à l'État, qui l'a construit dans les années 1973-1974 lors des travaux de construction du boulevard périphérique.

Avant mise en œuvre du projet de sécurisation du boulevard périphérique Nord de Caen, le bassin versant (correspondant à la section située entre les échangeurs de la Côte de Nacre et de la Porte d'Angleterre) assaini par la canalisation Ø 1000 représente une surface active de 118 630 m². La surface active correspond à la surface des chaussées à laquelle il convient d'ajouter 30 % des surfaces enherbées (pour tenir compte des capacités d'infiltration de ces surfaces). Le débit généré par ce bassin pour une pluie de période de retour de 20 ans est de 386 l/s. Ce débit correspond au débit en entrée de la canalisation Ø 1000.

Après travaux, la surface active sera portée à 132 125 m² compte tenu de la réalisation de voies d'entrecroisement et de bandes d'arrêt d'urgence. Le débit correspondant sera alors de 430 l/s.

En revanche, avant de rejoindre la canalisation Ø 1000, les eaux pluviales transiteront dans des bassins qui seront réalisés dans les boucles de l'échangeur de la Porte d'Angleterre. Les bassins sont dimensionnés pour limiter le débit de fuite en sortie à 115 l/s. Ce débit correspond au débit en entrée de la canalisation Ø 1000. Ce débit est par conséquent bien inférieur aux 386 l/s actuels.

Les travaux d'assainissement prévus dans le cadre de l'opération permettent bien d'améliorer le fonctionnement actuel des ouvrages.

3 – Les observations des élus

Question n°7 :

a) *Pouvez-vous nous donner les raisons du positionnement de cette enquête en période estivale ?*

L'enquête publique s'est déroulée entre le 15 juin et le 17 juillet, période qui ne peut être qualifiée de période estivale. La DREAL considère que les dispositions ont été prises pour assurer la meilleure participation du public, tant en termes de calendrier que de durée d'enquête (légèrement augmentée par rapport à la durée minimale de 30 jours). Une enquête de quatre semaines entre le 14 juillet et le 15 août auraient justifié cette remarque que la DREAL ne partage pas.

b) *Que pensez-vous des trois (3) propositions formulées ci-dessous et concernant l'aménagement de ce quartier ?*

Les propositions sont :

- que les moyens financiers dédiés à la lutte contre les nuisances sonores dans le cadre du projet de boulevard périphérique Nord soient sanctuarisés ;*
- que ce projet d'aménagement d'un mur antibruit au Calvaire Saint-Pierre fasse l'objet d'une nouvelle concertation avec l'ensemble des riverains concernés ;*
- que ce projet s'accompagne d'un ambitieux programme de (re)végétalisation du secteur et ce, afin d'offrir enfin à ces habitants un cadre de vie acceptable.*

Le coût de l'ensemble des mesures dédiées à la lutte contre les nuisances sonores est intégré à l'opération. Sans qu'il soit possible de sanctuariser les crédits correspondant à ces aménagements, la DREAL s'engage néanmoins à les réaliser dans leur intégralité.

Concernant le mur antibruit du Calvaire Saint-Pierre, la DREAL rappelle qu'une première concertation au titre de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme a été menée en 2011 avec les élus et les riverains du projet. Suite à la délibération du Conseil municipal de Caen du 12 septembre 2011 et à la réunion publique organisée le 2 novembre 2011 à la maison de quartier du Calvaire Saint-Pierre, un mur antibruit a été ajouté au projet de sécurisation du boulevard périphérique Nord de Caen. Par ailleurs, lors de la présente enquête publique, les riverains ont eu à nouveau la possibilité de s'exprimer sur le projet et ils n'ont pas remis en cause l'ouvrage. La DREAL n'a donc pas de légitimité à mener une nouvelle concertation.

En revanche, avant la réalisation des travaux du mur acoustique, la DREAL pourra de nouveau rencontrer les riverains afin de leur présenter le calendrier et les modalités de sa réalisation.

Le programme de revégétalisation du secteur souhaité par les élus de Caen ne fait pas partie de l'opération de sécurisation du boulevard périphérique Nord de Caen et ne pourra pas être financé dans ce cadre. Aussi, la DREAL laisse l'initiative à la ville de Caen d'élaborer et de financer ce programme.

4 – Les questions du commissaire enquêteur

Question n°8 :

Comment entendez-vous éviter les phénomènes d'accumulation de voitures en attente en sortie sur le boulevard périphérique (au niveau de l'échangeur Nord du Chemin Vert aménagé avec un carrefour à feux), aux heures de pointe ?

N'est-ce pas en contradiction avec les objectifs de fluidification et de sécurisation du trafic, voulus par le projet ?

Actuellement, les usagers sortant du boulevard périphérique au niveau de l'échangeur du Chemin Vert en provenance de Paris peuvent :

- se rendre vers le Nord en empruntant le shunt, sans difficultés, y compris aux heures de pointe (sauf cas particulier et remontée de file importante sur le boulevard périphérique)
- se rendre vers le centre-ville de Caen, ce qui les oblige à traverser le boulevard Maréchal Juin à deux fois deux voies. En l'absence d'aménagement spécifique pour ces usagers, cette traversée est difficile aux heures de pointe et des remontées importantes de file sont régulièrement observées sur la bretelle de sortie du boulevard périphérique.

L'objectif du projet est de fluidifier et de sécuriser globalement le carrefour. Le shunt sera supprimé et les deux mouvements (vers le Nord et vers le centre-ville) seront gérés par un unique carrefour à feux. Ce carrefour sera par ailleurs équipé d'une boucle de détection qui permettra, lorsque la file de voitures en attente sur la bretelle s'allongera, de déclencher le feu vert et de libérer ainsi les véhicules. Les mouvements vers le centre-ville seront donc facilités par rapport à la situation avant travaux. Les remontées de file sur le boulevard périphérique seront également limitées. Les mouvements vers le Nord seront moins fluides qu'avant travaux, tout en étant globalement satisfaisants. Par ailleurs, la suppression du shunt permettra d'apaiser la circulation et de favoriser l'usage de la bicyclette dans et de part et d'autre du carrefour.

Question n°9 :

Pouvez-vous nous expliquer en quoi va consister ce renforcement (des cinq ouvrages d'art) ?

Compte tenu de l'ancienneté des 5 ouvrages d'art que comporte la section traitée et de l'évolution des règles de dimensionnement depuis leur réalisation, il convient de renforcer les piles pour leur assurer une meilleure résistance en cas de choc de véhicule lourd. Pour chaque ouvrage, des murs en béton seront donc réalisés entre les piles elles-mêmes et entre les glissières en béton séparant les deux sens de circulation du boulevard périphérique et les piles. Ces murs en béton permettront en outre de reconstituer une continuité du plan de glissement en cas de choc pour éviter tout encastrement de véhicule entre deux piles consécutives.

Question n°10 :

Pouvez-vous nous expliquer si ce type de raccordement (bretelle Hamelin) peut être envisagé, à terme, et s'il est compatible avec la construction de la voie d'entrecroisement

prévue sur ce secteur ?

La bretelle Hamelin est un projet inscrit au Contrat de Plan État-Région 2015-2020. Il consiste à réaliser une bretelle de sortie depuis le boulevard périphérique extérieur vers la route de Lion-sur-Mer (RD 60). Les premières études de cette opération ont juste démarré et la possibilité technique de réaliser cet aménagement reste à démontrer. Sa réalisation, hypothétique au stade actuel, n'est donc pas envisagée à court terme.

Une fois sa faisabilité démontrée, sa réalisation nécessiterait quelques travaux modificatifs sur la voie d'entrecroisement à construire entre les échangeurs de la Pierre-Heuzé et de la Côte de Nacre dans le cadre du projet de sécurisation du boulevard périphérique Nord de Caen. En revanche, les objectifs de la bretelle Hamelin sont conformes à ceux de fluidification visés par le présent projet. Sa réalisation devrait en effet permettre de fluidifier les échangeurs de la Côte de Nacre et de la Pierre Heuzé.

Question n°11 :

Pouvez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles cette technique (adaptation du trafic par adaptation de la vitesse instantanée), reconnue efficace pour lutter contre la formation de bouchons sur les autoroutes, ne fait pas partie des outils et des aménagements retenus pour le projet ?

Ne pensez-vous pas, en seconde approche, que la possibilité de réguler la vitesse des voitures circulant sur le boulevard périphérique, dans le cas de dégradation de l'air consécutive à des conditions climatiques particulières, pourraient être un outil complémentaire de lutte contre la pollution ?

Le projet de sécurisation/fluidification du boulevard périphérique Nord de Caen est un projet d'investissement conduit par la DREAL de Basse-Normandie. Les projets d'adaptation de la vitesse au trafic sont des projets d'exploitation qui ne peuvent être portés que par la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest qui exploite le boulevard périphérique de Caen.

Or, la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest n'envisage pas d'adopter cette technique dans la mesure où les distances sont trop courtes pour qu'une telle régulation soit véritablement efficace et qu'elle ait le temps de se mettre en régime stable.

Question n°12 :

Cette solution périlleuse ne peut-elle être remplacée par un passage souterrain lors de la réalisation du giratoire ? Cette autre solution aurait l'avantage d'isoler et de protéger totalement la voie douce du flux très important de véhicules sur cet axe fréquenté et en 2x2 voies, donc potentiellement dangereux.

La traversée du boulevard Jean Moulin par les modes actifs a fait l'objet d'études techniques détaillées. Au total, 6 variantes ont été étudiées. Chacune d'entre elles s'intéressait aux circulations Nord-Sud et Est-Ouest et intégraient des traversées à niveau sécurisés, et des traversées dénivelées (en passage supérieur ou inférieur, au droit du giratoire). Indépendamment des coûts très élevés de ces aménagements, encore augmentés par la présence de nombreux réseaux en sous-sol, les études ont permis de montrer que la traversée Est-Ouest par passage sous le giratoire générerait un risque pour les automobilistes, susceptibles de basculer sur la piste cyclable située en contre-bas, et par voie de conséquence, un risque pour les usagers circulant sur la piste cyclable. Par ailleurs, compte tenu de la configuration des lieux, il n'est pas apparu possible de

limiter ce risque, la réalisation d'une glissière de protection en béton, à l'intérieur de l'anneau du giratoire ou en sortie immédiate de giratoire, devenant alors un obstacle dangereux pour les automobilistes, compte tenu de l'angle important entre le véhicule et la glissière au moment de l'impact éventuel.

Éclairée par ces études, la DREAL a par conséquent fait le choix de privilégier les circulations Est-Ouest, préexistantes à l'inverse des circulations Nord-Sud et de les assurer par un passage à niveau sécurisé par un îlot de refuge et un système à feux à commande manuelle, situé au sud du giratoire.

Question n°13 :

Ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux de réexaminer ce point (abattage de 300 arbres), au cas par cas, lors de la formalisation du projet afin d'éviter cette destruction massive de végétation ?

Certes, le dossier précise que la compensation sera réalisée en respectant le ratio de 1 pour 1, mais la qualité environnementale des lieux cités risque de s'en trouver fortement bouleversée et pour longtemps.

La mise en œuvre du projet de sécurisation/fluidification du boulevard périphérique Nord de Caen nécessite des interventions et des abattages d'arbres sur la Vallée des Jardins, l'échangeur de la Porte d'Angleterre, l'avenue Victor Vinde et le Calvaire Saint-Pierre.

L'abattage des arbres est rendu indispensable du fait des emprises nécessaires à la création d'un giratoire, de bassins d'assainissement et d'écrans acoustiques.

Afin de limiter les abattages, les implantations géométriques du giratoire et des bassins de la Vallée des Jardins ont été optimisées. En particulier, en matière d'assainissement, le choix s'est porté sur 3 bassins en cascade, moins profonds et aux modelés plus doux que l'unique bassin prévu dans un premier temps, choix qui permet ainsi de préserver la collection de frênes.

Globalement, le nombre d'arbres replantés est équivalent au nombre d'arbres abattus.

Enfin, les travaux d'abattage seront réalisés en dehors des périodes de nidification.

Question n°14 :

Que pensez-vous de cette dernière précision (montant de la participation du Conseil départemental du Calvados fixé à 5,234 M€ TTC) ?

Est-elle susceptible de remettre en cause la réalisation du projet ?

Le montant de la participation financière du Conseil départemental fixé à 5,234 M€ est conforme aux engagements de la collectivité pris aux Contrats de plan État-région 2000-2006, 2015-2020 et au Programme de modernisation des itinéraires 2009-2014. Ce montant n'est donc pas susceptible de remettre en cause la réalisation du projet dont la totalité du financement est assurée par l'État, la Région Basse-Normandie, le Département du Calvados et l'agglomération Caen-la-Mer dans le cadre des trois plans et programmes pré-cités.